

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE & DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

67/37. N° 87-379
DECRET N° 87-379 /NTS 3/DGFP/

DGFP, portant inscription au
tableau d'avancement au titre de
l'année 1987, de Monsieur COSETTE
Séverin Valence, Inspecteur des
Cadres de la Catégorie A, hiérar-
chie I des Douanes.

LE PREMIER MINISTRE

V I S A S :

D.G.B.-

VU la Constitution du 08/07/1979 ;
VU la loi 076/84 du 07/12/1984, portant ratification
de l'ordonnance 019/84 du 23/08/1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 08/07/1979 ;

VU la loi 15/62 du 03/02/1962, portant statut général
des fonctionnaires ;

VU l'arrêté 2087/FP du 21/06/1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

VU le décret 59/178 du 21/08/1959, portant statut
commun du personnel des Douanes ;

VU le décret 62/130/FP du 09/07/1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;

VU le décret 62/197/FP du 05/07/1962, fixant les
catégories & hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62
du 03/02/1962, portant statut général des fonctionnaires ;

VU le décret 62/198/FP du 05/07/1962, relatif à la
nomination & à la révocation des fonctionnaires ;

VU le décret 84/170/FP-BE du 25/06/1985, règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;

VU le décret 74/470 du 31/12/1974, abrogeant & rem-
plaçant les dispositions du décret 07/198/FP du 05/07/1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.C.F.-

VU le décret 84/896 du 08/08/1984, portant nomina-
tion du Premier Ministre ;

VU le décret 11/160 du 05/03/1985, déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements & révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

VU le décret 86/877 du 18/07/1986, sur la prise
d'effet des avancements & reclassements ;

VU le décret 86/1172 du 10/12/1986, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

VU le décret 86/1173 du 10/12/1986, portant organisa-
tion des intérieurs des Membres du Gouvernement ;

VU le procès-verbal de la commission administrative
paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 24/02/1987.

D E C R E T E :

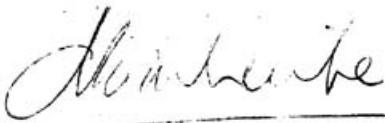
~~Article Ier.~~ ^{M. N. S. A.} Monsieur OSSETE/Severin Valence, Inspecteur de 6^{ème} échelon des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Douanes, en ~~ses~~ vice à la Direction Générale des Douanes à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement à deux [2] ans au titre de l'année 1987, pour le grade d'Inspecteur Principal de 1er échelon.

~~Article II.~~ Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice,

Brazzaville, le 10 Août 1987



Ange Edouard POUNGUI.-

Commandant Dieudonné KINBEMBE.-

Ampliations :

JORPC	1
DGFP/DGPCE.....	2
DGE.....	2
DCF.....	2
DGD.....	3
INTERESSE	1
DOSSIER.....	3
B.ST./DGPCE.....	2
SGG/BC.....	3

